



SEFRI, janvier 2013

Etat des lieux : échanges linguistiques nationaux et mobilité dans la formation professionnelle initiale

Résultats et conséquences

1 Contexte et objectif de l'analyse de la situation

Lors de la Conférence sur les places d'apprentissage 2011, les partenaires de la formation professionnelle ont exprimé leur intention commune d'encourager davantage les échanges linguistiques et la mobilité, d'accroître l'attrait de la formation professionnelle et de garantir de la main-d'œuvre qualifiée aux entreprises. Des concepts devaient être élaborés d'ici à la Conférence sur les places d'apprentissage 2012 ; ils devaient présenter des mesures visant à promouvoir la mobilité et l'apprentissage des langues étrangères ainsi que des propositions pour leur mise en œuvre.

Afin d'obtenir des bases empiriques solides concernant ces concepts, l'OFFT a mandaté en décembre 2011 le bureau d'études sociales Landert > Partner et l'a chargé d'analyser la situation des échanges linguistiques dans la formation professionnelle initiale en Suisse.

L'analyse de la situation menée à l'échelle nationale avait pour *objectif premier* de livrer des *bases de décision* qui sont fondées sur des données empiriques afin d'élaborer d'éventuelles mesures et conditions générales émises par l'OFFT et les partenaires de la formation professionnelle en vue de promouvoir les échanges et la mobilité *entre les régions linguistiques de Suisse* dans la *formation professionnelle initiale*.

L'analyse devait *renseigner* sur les points suivants :

- état des lieux complet des activités d'échanges et de mobilité sur le plan national dans la formation professionnelle initiale pour les différents acteurs ;
- besoins et souhaits des groupes d'acteurs importants en ce qui concerne les échanges et la mobilité, ainsi que leur promotion ;
- facteurs bénéfiques et défavorables aux échanges et à la mobilité ;
- conditions générales pour un accroissement réussi des échanges et de la mobilité entre les régions linguistiques de Suisse dans la formation professionnelle initiale.

Sur la base de ces résultats, il s'agissait de formuler des *recommandations* à l'intention de l'OFFT/du SEFRI et des partenaires de la formation professionnelle concernant les points suivants :

- les modalités de répartition des rôles entre la Confédération, la Fondation ch et les partenaires de la formation professionnelle dans le domaine de la promotion des échanges linguistiques nationaux ;
- le type de mesures requises et la manière de concevoir ces dernières, et
- la définition de conditions générales jugées favorables et utiles.

Les résultats devaient être représentatifs et l'analyse de la situation devait être délimitée des questions larges et générales portant sur la transmission des langues dans l'ensemble de la formation professionnelle. Le domaine des activités d'échanges et de mobilité européennes et internationales devait contextuellement être pris en considération, même s'il n'était pas l'objet proprement dit de l'analyse.

2 Résultats

Sur la base d'une analyse de documents, de plus de cent entretiens axés sur la qualité avec les acteurs concernés et d'une enquête en ligne de près de 1800 formateurs, l'analyse de la situation renseigne sur la situation actuelle des échanges linguistiques nationaux dans la formation professionnelle initiale. Elle présente les perspectives des acteurs concernés et leurs interactions et invite à réfléchir et à émettre des propositions sur l'organisation de mesures de promotion à différents niveaux.

Le rapport final sur l'analyse de la situation contient notamment les résultats-clés suivants :

- Le volume d'échanges linguistiques nationaux dans la formation professionnelle initiale est modeste. Les projections dans ce domaine varient entre 300 et au maximum 1200 échanges nationaux annuels.
- Des changements de postes de travail temporaires dans la formation professionnelle sont en général bien acceptés par les acteurs concernés. Il réside cependant souvent des réticences d'ordre pratique quant à l'organisation des échanges.
- Les entreprises déjà engagées dans ce domaine organisent habituellement des échanges elles-mêmes, sans recevoir l'aide d'autrui.
- Les expériences positives ont un rayonnement encore trop faible.
- Une coordination renforcée des acteurs est nécessaire.

Les recommandations émises sur la base de ces résultats quant à la répartition des rôles entre les acteurs concernés se fondent sur une structure avec trois groupes d'acteurs (« projet d'échange », « soutien principal » et « conditions générales »). Les mesures concrètes recommandées sont les suivantes : un travail de communication et de sensibilisation avec une aide pratique pour les acteurs ; le développement de formes d'échanges flexibles ; des incitations positives et la mise sur pied de possibilités d'hébergement. Le rapport final déconseille les mesures réglementaires. En ce qui concerne les conditions générales, il est fortement recommandé de coordonner à un niveau supérieur le pilotage de l'investissement des ressources entre les acteurs.

3 Conséquences

Les résultats de l'analyse de la situation ont été intégrés continuellement dans les travaux d'élaboration du concept « Axes prioritaires concernant la promotion des activités de mobilité et de l'apprentissage des langues étrangères dans un contexte scolaire dans le cadre de la formation professionnelle », que l'OFFT a présenté aux partenaires de la formation professionnelle lors de la Conférence sur les places d'apprentissage qui s'est tenue fin novembre 2012.

Les partenaires de la formation professionnelle ont pris connaissance des recommandations sous la forme de mesures concrètes et ont approuvé ces dernières. La procédure de mise en œuvre des mesures sera définie dans le détail au printemps 2013 lors de la Journée des partenaires de la formation professionnelle.